

POLITIQUE LINGUISTIQUE

Polyvalente Marcel-Landry

365, avenue Landry
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2X 2P6



PRÉAMBULE :

La présente politique linguistique vise à établir les contextes d'utilisation, d'enseignement et d'apprentissage des différentes langues en usage à la polyvalente Marcel-Landry dans un contexte d'amélioration qualitative continue.

La polyvalente Marcel-Landry est une école francophone qui nécessite l'utilisation de la langue française tant écrite que parlée. C'est par les efforts complices de tout le personnel de l'école que les différents volets langagiers sont stimulés. Que ce soit dans une approche disciplinaire ou simplement usuelle, les élèves sont exposés à une variété de lexiques tout aussi pertinents les uns que les autres. Et chaque élève est invité à s'approprier ce français de qualité et à l'utiliser adéquatement comme outil de communication.

Également, la politique linguistique de la polyvalente Marcel-Landry fait référence à la politique linguistique établie par la commission scolaire des Hautes-Rivières.

FRANÇAIS :

La maîtrise de la langue française est une priorité pour la polyvalente Marcel-Landry, notamment dans le but de préserver la richesse de cette langue dans le contexte national et mondial actuel, et doit, à ce titre, interpeler tous les membres du personnel. Le personnel et la direction de la polyvalente Marcel-Landry se sentent donc solidairement responsables de l'amélioration de la qualité du français.

Voici les dispositions de la politique linguistique de l'école concernant le français :

- Les élèves sont encouragés à s'exprimer dans un français de qualité en tout temps.
- Un enrichissement en termes de littérature (romans, théâtre, poésie) est proposé dans chacun des cours de français de la 1^{ère} à la 5^e secondaire.
- Une panoplie d'œuvres classiques et actuelles en français est disponible à la bibliothèque.
- Plusieurs activités de promotion de la langue française sont organisées chaque année, dont la « semaine du français », des sorties au théâtre, participation à des concours (dictée Richelieu, etc.).
- Des cours de Français Extra sont offerts 5^{ème} secondaire.
- Tout au long de l'année, les élèves éprouant des difficultés en français sont invités aux récupérations.
- À la fin de l'année scolaire, des mesures de soutien sont prévues pour l'élève qui rencontre des difficultés d'apprentissage en français (mise à niveau, soutien pédagogique obligatoire.)
- Les élèves allophones peuvent bénéficier d'un soutien linguistique particulier via un service de francisation.
- Ateliers de préparation avec les enseignants ressources

Dans ses cours, chaque enseignant privilégie les actions suivantes :

- Encourager et vérifier l'acquisition du vocabulaire et de l'orthographe du vocabulaire propre à la matière;
- Soigner et varier la complexité de la formulation des consignes et s'assurer que les élèves les comprennent bien en situation d'apprentissage;
- Corriger les formulations incorrectes et présenter aux élèves la correction des erreurs les plus fréquentes autant à l'oral qu'à l'écrit.

POLITIQUE LINGUISTIQUE

ANGLAIS :

Lorsqu'ils arrivent en 1^{re} secondaire, le niveau de maîtrise de l'anglais diffère beaucoup d'un élève à l'autre.

Enrichissement en anglais					
Language Acquisition	Sec. 1	Sec. 2	Sec. 3	Sec. 4	Sec. 5
Anglais, LS Intermédiaire (CORE)	Phase 3	Phase 3	Phase 3	Phase 4	Phase 5

Voici les dispositions de la politique linguistique de l'école concernant l'anglais :

- Un enrichissement en littérature (romans, théâtre, poésie) est proposé dans chacun des cours d'anglais de la 1^{ère} à la 5^{ème} secondaire.
- Des œuvres et des revues en anglais sont disponibles à la bibliothèque.
- Des voyages et échanges linguistiques dans des contrées anglophones sont proposés aux élèves.
- Tout au long de l'année, les élèves éprouvant des difficultés en anglais sont invités aux récupérations.
- Utilisation de la langue anglaise en classe et à l'extérieur de la classe.
- Enrichissement grammatical
- Utilisation de langue anglaise dans d'autres matières comme références.

ESPAGNOL :

L'espagnol, la langue tierce est intégrée à la grille-matières. Ainsi, les élèves du profil Éducation internationale peuvent recevoir un total de 175 heures de cours d'espagnol en 2^e, 3^e et 4^e secondaire.

Voici les dispositions de la politique linguistique de l'école concernant l'espagnol :

- Des œuvres et des revues en espagnol sont disponibles à la bibliothèque.
- Des voyages dans des contrées hispaniques sont proposés aux élèves.
- Tout au long de l'année, les élèves éprouvant des difficultés en espagnol sont invités aux récupérations.
- Les élèves bénéficient de rencontres et de discussions pendant les heures du dîner.